

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 décembre 2015

---

ENSEIGNEMENT IMMERSIF DES LANGUES RÉGIONALES ET À LEUR PROMOTION  
DANS L'ESPACE PUBLIC - (N° 3359)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1

présenté par  
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----

**TITRE**

Après le mot :

« régionales »,

insérer les mots :

« originaires du territoire français ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Durant la dernière mandature des conseils régionaux, un mouvement politique a déposé une motion identiquement rédigée en faveur des langues régionales.

Cependant, cette motion y incluait explicitement le kabyle et le wolof.

Or, le texte qui nous est proposé n'exclut pas cette ambiguïté, même si le rapport de la commission est assez clair à cet égard.

Il est donc nécessaire d'explicitement le concept envisagé.